



Avis de Soutenance

Monsieur Arnaud MALIK

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La conformité dans les établissements financiers sous le prisme du droit pénal

dirigés par Madame Corinne MASCALA

Soutenance prévue le **jeudi 12 décembre 2019 à 14h30**

Lieu : UT1 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 cedex 9

Salle des thèses

Composition du jury proposé

Mme Corinne MASCALA	Université Toulouse 1 Capitole	Directrice de thèse
Mme Marie-Emma BOURSIER	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	Rapporteur
M. Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE	Université de Strasbourg	Rapporteur
M. Olivier DEBAT	Université Toulouse 1 Capitole	Examinateur

Mots-clés : conformité, norme pénale, établissements financiers

Résumé :

La compliance est un concept issu du droit anglo-saxon, transposé en France sous la dénomination de « conformité ». Il s'agit d'un concept à la fois protéiforme et pluridisciplinaire. Au croisement du droit dur et du droit mou, c'est par ce dernier qu'il devient un vecteur d'éthique et de responsabilité sociale au sein de l'organisme financier. La mise en œuvre de la conformité par les cellules dédiées est l'apanage des établissements financiers et peut représenter soit un coût, soit un investissement efficient. Les gestions du risque réputationnel et du risque systémique des établissements financiers par les cellules de conformité résultent d'une vigilance - voire d'une défiance - à l'égard des faits de blanchiment, d'abus de marché ou encore de corruption commis au sein de ceux-ci. En raison d'une externalisation des coûts par l'Etat, les établissements financiers sont désormais délégataires de la lutte contre la délinquance financière dissimulée en leur sein. De nouveaux outils, tels que la blockchain, peuvent alors devenir essentiels dans l'objectif de connaissance complète des clients et faciliter l'uniformisation des données au cœur du groupe bancaire. La conformité consistant en une forme d'autorégulation, elle nécessite un contrôle externe de la part des régulateurs administratifs et judiciaires et les défauts de conformité font l'objet d'un régime de sanction parfois spécifique. Enfin, la fonction conformité au sein des établissements financiers, comprenant les compliance officers, composent avec les nouveaux acteurs du contrôle de conformité que sont les lanceurs d'alerte. Dans cette perspective et prenant en compte l'ensemble de ces éléments, il est intéressant d'analyser le phénomène d'acculturation de la compliance en droit français et l'avènement d'une conformité à la française.